

Commune de  
67650 Dambach-La-Ville



**ARRETE MUNICIPAL**  
**réglementant le stationnement**

N°86/2016

Le Maire de la commune de Dambach la Ville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-6 :

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 36, R. 37-1 et R. 225 ;

Vu le Code pénal, notamment son article R 26.15 ;

Vu la demande du 02 juin 2016 de Monsieur Gauthier ZAEPPFEL, Président de l'Amicale des sapeurs pompiers de DAMBACH-LA-VILLE.

**Considérant que dans le cadre de la retraite aux flambeaux, organisée par l'amicale des sapeurs pompiers de DAMBACH-LA-VILLE, il est nécessaire de fermer au stationnement le parking de la Place des Charpentiers ;**

**ARRETE :**

**Article I.** La circulation et le stationnement seront interdits sur le Parking des Charpentiers du 12 juillet 2016 à 18 heures au 15 juillet 2016 à 12 heures.

**Article II.** La commune préparera la signalisation adéquate qui sera mise en place par les organisateurs.

**Article III.** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Barr
- Monsieur Gauthier ZAEPPFEL, Président de l'amicale des sapeurs-pompiers de Dambach la ville
- Affichage,
- Services techniques - ASVP
- Archives.

Fait à DAMBACH LA VILLE, le 6 juin 2016  
Le Maire,  
Claude HAULLER

Pour le Maire,  
l'Adjointe déléguée :  
Christiane SCHEPPLER

